



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Ce dimanche 3 mai se déroulera notre première journée "Commune Nature". C'est une très belle manifestation que la commune vous a concocté. Nous vous avons réservé un programme riche en animations variées, en ateliers divers et en échanges... autour du thème de la nature. Cette journée aidera aussi petits et grands à mieux comprendre notre démarche "zéro pesticides". J'espère vous y voir nombreux.

Notre dernier conseil municipal s'est déroulé le 10 avril. Un moment important puisque nous avons voté le budget primitif 2015. En voici quelques éléments :

- le choix de l'augmentation des subventions pour les associations du village, et une baisse de celles-ci pour les associations extérieures ;

- le maintien des taux des taxes communales, d'autant plus que la part intercommunale augmente (en raison de l'instruction des permis de construire qui sera désormais à la charge des intercommunalités de plus de 10 000 habitants, et ce à partir du 1er juillet 2015) ;

- la mise aux normes des bâtiments publics et de la voirie en terme d'accessibilité. Nous profiterons de cette mise aux normes (obligatoire) pour améliorer la sécurité de certains carrefours et rues très passantes ;

- le développement de l'aire de loisirs autour du terrain multisports pour répondre à une demande forte notamment envers les tout petits et les enfants du village, ainsi que le projet d'un terrain de pétanque ;

- la réfection de la rue de Walheim avec enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.

Dans cette lettre, vous trouverez également un article concernant des incivilités dont certains parmi nos habitants ont été victimes, ainsi que la commune elle-même avec des dégradations sur des façades privées et des bâtiments communaux. C'est inacceptable ! Nous ne devons pas tout laisser faire !

Autre sujet de réflexion en lien avec la sécurité et votre bien-être, le déplacement du quai à déchets verts. Nous cherchons un lieu qui soit accessible aux poids lourds, sécurisé et à bonne distance des habitations. Des démarches sont en cours. En attendant je vous demanderais de bien respecter les horaires fixés et de bien vouloir rouler au pas dans la rue très étroite qui mène à cette benne.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à madame Hassenboehler. Elle a été la maîtresse d'école de beaucoup d'entre nous. Elle a effectué toute sa carrière d'institutrice à Aspach (de 1948 à 1983). Elle nous a quittés le 10 avril 2015 à l'âge de 91 ans.

Bonne lecture !

Fabien Schoenig



P.A.V.E.

Conformément à la loi du 11 février 2005 sur "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ou à mobilité réduite", les communes sont tenues d'établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

L'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Dans cet objectif, nous débuterons d'ici un mois un diagnostic permettant à la commission d'accessibilité d'élaborer le plan d'action du PAVE. Les différents acteurs locaux (association personnes âgées, handicapés...), s'ils le souhaitent, peuvent être associés à l'élaboration du P.A.V.E. Il faudra juste qu'ils se signalent à la mairie pour que nous puissions les inviter au moment des réunions.

Je reste disponible pour tout renseignement.

Frédérique EBY

Appel pour le transport solidaire

Le problème des transports et de la mobilité est une préoccupation d'importance pour le territoire du Sundgau.

Le Pays du Sundgau s'est engagé à soutenir le transport solidaire pour deux raisons :

- un véritable besoin émanant de personnes de tous âges et de tous profils existe sur le territoire,
- la mise en place de toute forme de transport de ce type permettrait de développer la solidarité et, par la même occasion, de renforcer les liens sociaux.

Messieurs Marcel ZIMMERMANN et Jean-Paul CECEILLE de l'Association Culture et Solidarité d'Emlingen sont des pionniers en matière de transport solidaire dans le Sundgau.

L'association propose en effet un transport solidaire sur trois communes : Emlingen (275 hab.), Obermorschwiller (400 hab.) et Wittersdorf (836 hab.) et va s'étendre prochainement à trois autres communes.

Les chauffeurs et les usagers sont membres de l'Association.

Chaque jour du mois, un chauffeur bénévole différent est identifié pour répondre à un besoin de déplacement ponctuel (rendez-vous médicaux, courses, entretiens d'embauche...) d'une ou de plusieurs personnes, en mutualisant les déplacements lorsque cela est possible.

Les réservations sont faites 48 heures en amont et sont gérées par l'association par le biais d'un téléphone réservé à ce service et en possession d'un

des vice-présidents. Le choix a été fait de ne pas tenir une permanence qui serait une contrainte trop lourde et de privilégier la simplicité.

Une quarantaine de chauffeurs se sont proposés au sein de l'association, ce qui permet un allègement de l'implication de chacun.

Le périmètre de déplacement est de 30 km (Mulhouse, St Louis, Belfort).

Aujourd'hui, l'association compte 170 membres et 174 transports ont été effectués en 2014.

Pour les chauffeurs-bénévoles et les personnes transportées, il faut uniquement une Responsabilité Civile.

Un chauffeur fait un trajet une fois tous les deux mois en moyenne.

Jean-Paul CECEILLE, l'un des trois vice-présidents, s'occupe actuellement du téléphone pour les prises de réservations et constate que ça lui prend 5 à 10 minutes par jour.

Suite à la baisse du nombre de Taxis des aînés (passés de trois à un) le Club du 3ème âge d'Aspach est au cœur de ce sujet et les membres réalisent déjà une aide à la mobilité de manière informelle. A Spechbach-le-Bas des personnes s'intéressent également à la question et cherchent à fédérer un petit groupe pour pouvoir démarrer le transport solidaire. C'est pour cela que le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de soutenir ce projet. Nous demandons à toutes les personnes intéressées de se signaler en mairie en donnant leurs coordonnées pour que nous puissions les rappeler, leur donner les informations nécessaires et prévoir une réunion d'information.

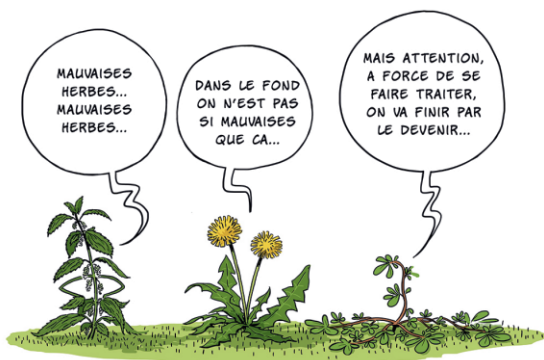
Pour le CCAS, la vice-présidente, Frédérique EBY

Rappel environnement

Il est formellement interdit de pulvériser des produits herbicides sur la voie publique. L'objectif de notre engagement dans la démarche zéro pesticides est la protection de l'environnement, notamment les milieux aquatiques, et la santé humaine.

Par ailleurs, l'usage des herbicides induit des coûts élevés comme celui de la dépollution de l'eau.

Merci de votre compréhension.



Vente de fonds de coupe / perches

Sept lots de fonds de coupe / perches seront mis en vente le **samedi 16 mai 2015 à 9h00** à la mairie.

- lot 1 : parcelle 1, marquage rouge, fond de coupe, environ 10 stères
- lot 2 : parcelle 10, marquage rouge, fond de coupe, environ 12 stères
- lot 3 : parc. 11, marq. rouge, fond de coupe + perches à couper, environ 10 stères
- lot 4 : parc. 11, marq. vert, fond de coupe + perches à couper, environ 10 stères
- lot 5 : parc. 11, marq. rouge, fond de coupe + perches à couper, environ 20 stères
- lot 6 : parc. 11, marq. vert, perches à couper, environ 20 stères
- lot 7 : parc. 11, marq. rouge, perches à couper, environ 15 stères



Tous les lots sont marqués à la peinture rouge ou verte. Les parcelles 10 et 11 (lots 2 à 7) sont situées dans le Berg, la parcelle 1 dans le Schoenholz (voir plan sur le site communal).

Délai de façonnage et d'enlèvement pour tous les lots : 31 décembre 2015.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION VOTÉE EN 2013 :

- les ventes sont réservées exclusivement aux habitants d'Aspach ;
- le futur acquéreur doit être présent physiquement lors de l'adjudication (pas de représentation) ;
- un seul lot sera attribué par famille.

Collecte d'If Taxus Baccata

Message de la société EVOGREEN

EVOGREEN Santé organise chaque année dans la région la collecte d'If Taxus Baccata pour la lutte contre le CANCER.

Ces jeunes pousses, plus particulièrement les aiguilles, contiennent une substance, la baccatine. Celle-ci sert à fabriquer du taxotère, produit réputé pour le traitement de plusieurs cancers. Les jeunes pousses ainsi collectées seront le soir même délivrées à notre usine de traitement où le produit sera séché et broyé.

L'opération consiste donc à collecter **gratuitement** sous 24 à 48 heures les déchets de taille d'if (uniquement les jeunes pousses d'un ou deux ans) entre juin et fin octobre.

Quelques jours avant l'intervention pour la taille des haies, nous demandons à ce que l'on soit averti afin que l'on puisse intégrer dans notre planning la collecte.

Pour que cette opération soit la moins contraignante, nous demandons de regrouper tous les déchets de tailles d'if en un endroit en vrac ou conditionnés et à l'abri des rayons du soleil.

(pour plus de renseignements sur cette opération, veuillez vous connecter sur le site www.evogreen-sante.fr)

Nous proposons aux personnes susceptibles de participer à cette opération de se signaler en mairie avant le 1er juin pour étudier les possibilités de regroupement.



Vandalisme

Certains habitants du village ont récemment subi des dégradations dans leur propriété. Le périscolaire a été tagué. Malheureusement, c'est le fait de jeunes de notre village. Nous espérons qu'à l'avenir ces jeunes seront plus responsables.

Pour rappel, voici les sanctions prévues par la loi pour destruction ou dégradations volontaires (source : vosdroits.service-public.fr)

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme (hormis les tags) est de :

- 1 500 € d'amende,
- et un travail d'intérêt général.

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un tag est de :

- 3750 € d'amende,
- et un travail d'intérêt général.

En cas de dommage considéré comme important, un acte de vandalisme est puni jusqu'à

- 2 ans d'emprisonnement
- et 30 000 € d'amende.

Si vous êtes la victime d'un acte de vandalisme :

- Portez plainte pour que l'auteur soit puni d'une amende voire d'une peine de prison. Il est possible d'utiliser la pré-plainte en ligne sur le site

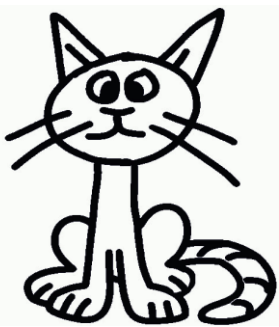
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R19620.xhtml>

- La victime peut également obtenir une réparation de son préjudice au cours du procès au pénal.

- Le préjudice matériel est équivalent au montant de la valeur du bien détruit ou de la réparation effectuée pour le remettre en état (il convient donc de conserver les factures, rapports d'expertise).

Si les objets détruits avaient une valeur affective, le préjudice moral subi peut être indemnisé.

Nuisances dues aux chats



Suite à des signalements de nuisances dues à la prolifération des chats, nous envisageons une campagne de piégeage qui aurait lieu cet automne. Les chats identifiés seront remis à leur propriétaire, veillez donc à faire pucer votre chat si ce n'est déjà fait.

Afin de garantir l'efficacité de l'opération et la qualité du ciblage, nous demandons aux victimes de ces nuisances de salubrité publique ou aux témoins d'une prolifération anormale de chats de signaler les zones concernées à la mairie en précisant si possible l'ampleur du phénomène.

Pour finir rappelons que le contrôle de la population des chats participe de leur bien-être car beaucoup de chats sauvages sont bien mal en point. C'est pour cela qu'il est interdit de nourrir des animaux errants ou sauvages, notamment les chats ou les pigeons. La stérilisation permet d'éviter la surpopulation, la misère des chats errants et les abandons.

Par ailleurs, il est interdit de laisser les animaux domestiques divaguer sur la voie publique.

Programme des associations en mai

10 mai 2015 : marché aux puces (organisé par le Conseil de Fabrique)

15 mai 2015 : don du sang. Venez nombreux, votre générosité permet d'aider un million de malades chaque année

17 mai 2015 : loto (organisé par le comité des fêtes), nombreux lots de valeur

17 mai 2015 : randonnée de l'ASCLA

Le comité de pêche a décidé d'annuler la pêche à la truite initialement prévue le 14 mai.

Journée commune nature

Rappel : 3 mai, journée commune nature à la salle polyvalente d'Aspach.

Animations, trocplantes, échanges, infos... selon le programme distribué il y a quelques jours.

